

<https://ricochets.cc/Le-regime-veut-reprimer-les-habitats-legers-et-les-SDF.html>



Le régime veut réprimer les habitats légers et les SDF !

- Les Articles -

Date de mise en ligne : dimanche 20 octobre 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



Voici [un article de HALEM qui alerte sur une nouvelle loi d'injustice sociale et de répression](#) portée par le régime.

► Extrait :

Sans-abris, gens du voyage, habitants de véhicules, de bidonvilles, écolos, habitants de yourtes, caravanes, cabanes ... sur terrain privé ou public : touTEs puniEs et chasséEs !

Un projet de loi sur la « vie locale et proximité » a commencé son examen au Sénat, sur la procédure d'urgence, soit une seule lecture. Les articles 14 et 15, véritables outils d'épuration sociale et autres, mis entre les mains des maires, seront discutés au Sénat à partir du 15 octobre.

- L'article 15 permet aux maires d'infliger une amende de 500Euros aux sans abris, voyageurs, habitants de bidonvilles ... installés sur le domaine public. Il faut le neutraliser, même si le gouvernement a commencé à reculer.
- L'article 14 vise les habitants de terrains privés, qui sont installés sans l'autorisation du maire sous une yourte, une tente, une cabane, un abri de fortune, une caravane, un mobile home, un bus ou un camion aménagé ... Il permet d'infliger une astreinte de 200Euros par jour après injonction de démonter l'installation (le Sénat a relevé l'astreinte à 500Euros par jour). Sont visés non seulement les populations précaires, mais aussi les alternatifs/écolos qui essaient de vivre autrement face aux menaces sur le climat et le vivant.
- Ces 2 articles tels qu'ils sont rédigés permettent ainsi aux « maires épurateurs » de chasser touTEs les indésirables, à la carte, car de manière arbitraire.

Nous exigeons l'abandon immédiat de ces dispositions hautement répressives, qui détruisent les initiatives de survie individuelles au nom d'une normalisation de l'habitat et de l'esthétique du paysage, tandis que l'Etat n'a même pas les moyens d'héberger ceux et celles qui le demandent

Ne croyez-vous pas qu'il serait mieux de donner aux maires le pouvoir d'agir POUR LES SANS-ABRIS, LES LOCATAIRES, L'HABITAT ALTERNATIF, LE CLIMAT ... plutôt que de réprimer les plus vulnérables ?

- [Droit au logement apporte le 17 octobre des précisions](#) sur l'évolution du contenu de la loi (*Sénat, l'article 15 du projet de loi Engagement et Proximité ne s'applique plus aux sans logis ni aux manifestants*)